

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **10 octobre 2016**

Décision n° **CP-2016-1179**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Place de la République - Rue Président Carnot - Aménagement de voirie - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : 30 septembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : 11 octobre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mme Brugnera, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Colin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Frier (pouvoir à M. George), Baume (pouvoir à M. Charles).

Absents non excusés : M. Barge.

**Commission permanente du 10 octobre 2016****Décision n° CP-2016-1179**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Place de la République - Rue Président Carnot - Aménagement de voirie - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 27 septembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier concerne un marché de travaux d'aménagement de voirie pour la place de la République et la rue Président Carnot à Lyon 2° ayant pour objet de prolonger :

- au centre de la place de la République, les attributs de la rue Président Carnot (mobilier et traitement de sol) pour "asseoir" les immeubles haussmanniens, monumentaliser la rue Président Carnot avec ses lignes de fuites, et inviter à y entrer depuis la place au même titre que la rue de la République,

- le trottoir en asphalte du côté "est" de la place et de reprendre le principe d'une seule nappe au-delà pour encadrer le dessin central de la place de la République.

Ce projet a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

Par délibération du Conseil n° 2016-1347 du 11 juillet 2016, la Métropole de Lyon a voté une individualisation d'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 865 000 € TTC en dépenses en 2017 à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P06O5060.

Une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux d'aménagement de voirie pour la place de la République et la rue Président Carnot.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, l'acheteur, par décision du 23 août 2016, a choisi l'offre du groupement d'entreprises GUINTOLI/SIORAT (sous-traitant : EIFFAGE - LES ASPHALTEURS REUNIS) pour un montant de 427 759 € HT, soit 513 310,80 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché de travaux d'aménagement de voirie pour la place de la République et la rue Président Carnot et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises GUINTOLI/SIORAT (sous-traitant : EIFFAGE - LES ASPHALTEURS REUNIS) pour un montant de 427 759 € HT, soit 513 310,80 € TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée partiellement sur l'opération n° 0P06O5060, le 11 juillet 2016 pour la somme de 865 000 € TTC en dépenses en 2017 à la charge du budget principal.

**3° - Le montant** total à payer en 2017 sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2017 - compte 23151 - fonction 844.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 octobre 2016.**